



VILLE DU VAUCLIN

MARCHE PUBLIC  
DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

## ELABORATION DU PLAN LOCAL DE DEPLACEMENT DE LA VILLE DU VAUCLIN

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE  
(A.A.P.C.)

Marché à procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique.

**Date et heure limites de remise des plis : 16 Juin 2026 à 12h00**

## SOMMAIRE

<b>Pouvoir adjudicateur.....</b>	<b>3</b>
<b>Objet du marché .....</b>	<b>3</b>
<b>CPV Global a la consultation.....</b>	<b>3</b>
<b>Dévolution .....</b>	<b>3</b>
<b>Interdiction de soumissionner .....</b>	<b>4</b>
<b>Conditions de participation et moyens de preuve acceptable .....</b>	<b>4</b>
<b>Visite .....</b>	<b>4</b>
<b>Eléments de Procédure .....</b>	<b>4</b>

## Pouvoir adjudicateur

VILLE DU VAUCLIN  
2, Rue Collignon  
97280 LE VAUCLIN  
Tél : 05.96.74.40.40

Adresse Internet : <https://ville-vaucelin.fr/>

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) : Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

L'avis concerne un marché.

## Objet du marché

### **Élaboration du plan local de déplacement de la ville du VAUCLIN.**

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

Forme du marché : Marché ordinaire

Type de marché de services : Prestations intellectuelles

Lieu principal d'exécution : 97280 Le VAUCLIN

## CPV Global a la consultation

CPV global à la consultation

CPV principal : 71241000-9 Études de faisabilité, service de conseil, analyse

## Dévolution

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.  
Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

La durée prévisionnelle d'exécution des prestations est de 6 mois.

Il n'est pas prévu une retenue de garantie.

## Interdiction de soumissionner

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 2 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché public antérieur.

## Conditions de participation et moyens de preuve acceptable

### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont énumérés au Règlement de la Consultation (R.C.).

## Visite

Une visite du site est possible mais non obligatoire.

## Eléments de Procédure

MAPA ouvert.

Le marché fera l'objet d'une attribution au regard de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans les documents de la consultation.

L'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sans négociation.

### **Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence de la consultation : MF2026\_PLD

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi de l'avis initial à la publication : 11/05/2026

Date limite de réception des offres : 16/06/2026 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Délivrance du DCE :**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur ;  
<http://www.marches-securises.fr>

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.  
Règlement par mandatement au bénéfice du compte bancaire indiqué à l'acte d'engagement.  
Les prestations sont financées pour partie sur les fonds propres de la personne publique et pour partie par des subventions publiques.

**Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :**

Après l'attribution du marché, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

En cas de litige résultant de l'application des documents encadrant l'exécution du présent marché, le tribunal compétent est le **Tribunal administratif de Martinique**, dont relève le pouvoir adjudicateur.

**Service pour renseignements sur recours :**

Tribunal Administratif de Martinique  
12, Rue du Citronnier  
Plateau Fofu  
CS 17103  
97233 Schœlcher  
Tél : 0596716667  
Courriel : [greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr](mailto:greffe.ta-fort-de-france@juradm.fr)

**Conditions de remise des candidatures :**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.marches-securises.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée. L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

**Signature des documents transmis par le candidat :**

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres, la signature sera demandée au stade de l'attribution.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dument habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

### **Autres Informations**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

- pour les renseignements d'ordre administratif et technique : Profil acheteur

Adresse profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

---

Le VAUCLIN, Mai 2026